

l'écho de la presqu'île 8/7/16

## **SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX. L'ancien maire relaxé**

L'ancien maire de Saint-André-des-Eaux, Alain Donne, comparait le 3 mai devant la justice pour prise illégale d'intérêts (cf/notre édition du 6 mai). Mardi, le tribunal l'a relaxé.

La plainte était venue d'une riveraine qui estimait qu'en 2010, les plans de la nouvelle zone d'aménagement concerté du centre bourg servaient les intérêts du premier édile, président du comité de pilotage, instance

consultative pour ce projet. Elle considérait que « la suppression d'un bosquet et le nouvel accès au lotissement désenclavaient deux maisons appartenant au premier élu ». Elle retirait sa plainte, mais le parquet poursuivait l'affaire.

Lors du procès, la présidente Caroin avait reproché au prévenu : « Pourquoi ne pas vous être déporté puisque vous aviez des propriétés dans ce

secteur ? » Le premier édile, comme les deux témoins appelés à la barre avaient alors répondu : « Le comité de pilotage n'a qu'un rôle consultatif, le maire préside mais ne décide pas ».

### **Appel du parquet**

Le procureur Blin avait aussi été formel : « Vous deviez vous déporter pour éviter le conflit d'intérêts », requérant

une amende de 20 000 €.

Avocat de la défense, M<sup>e</sup> Lambert avançait alors : « Parler d'enclavement est une aberration intellectuelle. Mon client a trois parcelles mais une seule propriété et trois entrées. Quel intérêt aurait-il eu ? De plus, le projet n'ayant pas été réalisé, tout s'effondre ». Le tribunal l'a suivi, mais le parquet a décidé de faire appel de ce jugement.